



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Convention de mise à disposition de locaux

Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'ENSMAC– Bordeaux INP

Bâtiment C

Locaux mis à disposition
M3.3
M3.4
M3.5
M3.6
M3.7
M3.9
M3.10
M4.1

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 13 mars à 23h59

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Procédure de sélection	4
2.1 Modalité de remise des offres	4
2.1.1 Remise de offres	4
2.1.2 Dossier de consultation	4
2.1.3 Visite des lieux	4
2.2 Présentation des candidatures	4
2.3 Analyse des offres et attribution du local mis à disposition	4
2.3.1 Critères d’attribution de la mise à disposition	4
2.3.2 Choix du bénéficiaire	5

1. Préambule

Bordeaux INP est un Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCBP), constitué sous la forme d'un grand établissement. Fédérateur des écoles d'ingénieurs en Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux INP propose une offre de formation scientifique et technique de haut niveau adossée à une recherche d'excellence et à une forte capacité à produire et à transférer l'innovation.

Bordeaux INP est membre du Groupe INP, 1^{er} réseau d'écoles d'ingénieurs publiques en France, le Groupe INP diplôme 1 ingénieur sur 6 et est reconnu pour la qualité de ses formations, l'excellence de sa recherche et son rôle dans le développement économique des territoires.

Bordeaux INP et ses écoles partenaires rassemblent 9 écoles d'ingénieurs publiques, une classe préparatoire intégrée « La Prépa des INP » et un incubateur étudiant « Sit'Innov ».

L'établissement dispense des formations initiales, continues et en alternance de haut niveau, qui évoluent continuellement afin de répondre au mieux à la demande des entreprises et aux défis sociétaux de demain : santé, transition énergétique, transformation numérique, alimentation, développement durable, etc.

Les formations de Bordeaux INP sont adossées à 11 laboratoires de recherche en co-tutelle avec l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, Arts et Métiers ParisTech, le CNRS et l'INRAE.

Associé à l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP est pleinement ancré sur le campus universitaire bordelais et participe pleinement à la construction du paysage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au niveau métropolitain, régional, national et international.

Cet ancrage sur le site universitaire bordelais et la totale intégration de Bordeaux INP à la politique de site dans tous ses aspects (formation, recherche, transfert, vie étudiante, etc.) se concrétisent notamment au travers de grands projets structurants tels que l'IdEx, l'opération Campus et le contrat de plan État-Région (CPER).

Bordeaux INP héberge des structures de transfert ayant vocation à :

- Incuber, maturer et valider des concepts technologiques ;
- Opérer des démonstrateurs technologiques ;
- Assister et/ou coordonner une recherche industrielle partenariale tant avec des groupes industriels qu'avec des PME-PMI.

Les plateaux techniques de Bordeaux INP qui accueillent ces structures de transfert ont plusieurs objectifs notamment être un lieu d'échanges privilégiés entre les écoles et les laboratoires de Bordeaux INP et les acteurs du monde socio-économique, favoriser le transfert vers le monde socio-économique des savoirs développés par ses laboratoires, permettre aux élèves ingénieurs de réaliser des TP sur des machines industrielles et ainsi se familiariser avec les problématiques industrielles, etc.

Dans ce contexte Bordeaux INP souhaite permettre l'occupation **des locaux** de son école l'ENSMAC – Bordeaux INP située au 1 Avenue du Dr Albert Schweitzer, 33400 Talence.

La présente procédure de sélection préalable est passé en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Elle a pour objet la conclusion d'une convention de mise à disposition des locaux.

2. Procédure de sélection

2.1 Modalité de remise des offres

2.1.1 Remise de offres

La date limite de remise des offres est fixée au Vendredi 13 mars à 23h59. La transmission des offres doit être faite par voie dématérialisée uniquement à l'adresse suivante : admin-structures-hebergees@bordeaux-inp.fr.

Lors de l'analyse des candidatures, Bordeaux INP pourra faire parvenir aux candidats des demandes de précision.

2.1.2 Dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé du présent règlement de consultation et de ses annexes :

- Annexe 1 - Descriptions et plan des locaux mis à disposition ;
- Annexe 2 – Projet de convention de mise à disposition des locaux ;
- Annexe 3 – Cadre de mémoire technique.

Le dossier est mis à disposition gratuitement sur les sites internet de Bordeaux INP et de l'école concernée :

Les candidats peuvent adresser leurs questions relatives à la présente consultation à l'adresse suivante : admin-structures-hebergees@bordeaux-inp.fr.

Les questions pourront être adressées jusqu'à deux jours avant la date limite de remise des offres.

2.1.3 Visite des lieux

Une visite des lieux de la présente consultation est facultative, mais conseillée. La demande de visite devra être formulée au moins 2 jours ouvrés avant la date de visite souhaitée.

La demande de visite doit être réalisée auprès du responsable de site à l'adresse suivante : : dpi-structures-Talence-Carriere@bordeaux-inp.fr.

Le candidat est réputé, préalablement à la remise de son offre, connaître l'état et les caractéristiques des lieux.

2.2 Présentation des candidatures

Le candidat doit fournir le cadre de mémoire complétée de manière exhaustive, accompagné de tous les documents demandés dans les rubriques « Document à fournir ».

Les réponses au mémoire technique seront utilisées par Bordeaux INP afin de noter les candidats selon les critères exposés ci-dessous.

Le candidat pourra également joindre des annexes au cadre de mémoire.

2.3 Analyse des offres et attribution du local mis à disposition

2.3.1 Critères d'attribution de la mise à disposition

Les offres seront évaluées en fonction de ce que la structure peut apporter à l'établissement :

- Être un lieu d'échanges privilégiés entre les écoles et laboratoires de Bordeaux INP et des acteurs ;

- Favoriser les liens entre les écoles et les entreprises afin que les formations soient adaptées au mieux au besoin des entreprises ;
- Favoriser le transfert vers le monde socio-économique des savoirs développés par nos laboratoires ;
- Favoriser l’insertion de Bordeaux INP dans le tissu économique régional et national ;
- Contribuer au rayonnement de Bordeaux INP et de ses écoles.

Seront également pris en compte les moyens de l’école concernée, notamment en matière de surface, de moyens humains et matériels.

Seront également pris en compte la situation financière de la structure, et l’adéquation de ses moyens humains et matériels avec les locaux mis à disposition.

2.3.2 Choix du bénéficiaire

Après analyse des offres, les candidats seront informés par messagerie électronique des résultats de la sélection préalable.

Bordeaux INP transmettra au candidat retenu, par voie postale, trois exemplaires originaux de la convention de mise à disposition. Le candidat retenu devra viser ces trois exemplaires et les retourner à Bordeaux INP.

Bordeaux INP n’est tenu par aucun délai pour la désignation du bénéficiaire de la mise à disposition des locaux et se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur candidature.